

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 23.11.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: STIHL Détergent universel CB 90
Code du produit:

0797 010 2046

[16.12.2010]

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Emploi de la substance / de la préparation Détergent universel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

ANDREAS STIHL AG & Co. KG

Badstr. 115

D-71336 Waiblingen

Tel: +49 (0)7151-26-3237

Fax: +49 (0)7151-26-8-3237

info@stihl.com

Service chargé des renseignements:

Produktmanagement Forsttechnik

Tel: +49 (0) 7151-26-3237

Fax: +49 (0)7151-26-83237

1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE:

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: tenside en solution aqueuse avec phosphates

Composants dangereux:

CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	Alkyléthersulfate 12- 14 OE sel de sodium ☒ Xi R38-41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Skin Irrit. 2, H315	< 5%
CAS: 28085-69-0 EINECS: 246-827-8 Reg.nr.: 01-2119489427-24-XXXX	cumènesulfonate de potassium ☒ Xi R36 ☒ Eye Irrit. 2, H319	< 5%
CAS: 28348-53-0 EINECS: 248-983-7 Reg.nr.: 01-2119489411-37-XXXX	cumènesulfonate de sodium ☒ Xi R36 ☒ Eye Irrit. 2, H319	< 5%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 23.11.2012

Nom du produit: STIHL Détergent universel CB 90

(suite de la page 1)

CAS: 577-11-7	docusate sodique	< 5%
EINECS: 209-406-4	 Xi R38-41	
Reg.nr.: 01-2119491296-29-xxxx	 Eye Dam. 1, H318;  Skin Irrit. 2, H315	
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
phosphates		5 - 15%
agents de surface anioniques		< 5%
methylisothiazolinone, benzisothiazolinone		
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 23.11.2012

Nom du produit: STIHL Détergent universel CB 90

(suite de la page 2)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

Classe de stockage: 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

68891-38-3 Alkyléthersulfate 12- 14 OE sel de sodium

Oral	DNEL	15 mg/kg (VL)
Dermique	DNEL	1650 mg/kg (VL)
		2750 mg/kg (worker langzeit)
Inhalatoire	DNEL	52 mg/m ³ (VL)
		175 mg/m ³ (worker langzeit)

PNEC

68891-38-3 Alkyléthersulfate 12- 14 OE sel de sodium

PNEC	10000 mg/l (Kläranlage)
	0,071 mg/l (Sporadische Freisetzung)
	5,45 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,545 mg/kg (sediment (sea water))
	0,946 mg/kg (soil)
	0,24 mg/l (water (fresh water))
	0,024 mg/l (water (sea water))

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux: Pas nécessaire en cas normal

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Vert
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 23.11.2012

Nom du produit: STIHL Détergent universel CB 90

(suite de la page 3)

valeur du pH à 20°C:	10,0 - 11,0 (1:10): 8,5 - 9,5
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	≥100°C
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20°C:	1,06 - 1,07 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Temps d'écoulement à 20°C	10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm)
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

68891-38-3 Alkyléthersulfate 12- 14 OE sel de sodium

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	------------------------------

28348-53-0 cumènesulfonate de sodium

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 401)
------	------	---

577-11-7 docusate sodique

Oral	LD50	4200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	20 mg/l (rat)

(suite page 5)

Nom du produit: STIHL Détergent universel CB 90

(suite de la page 4)

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

des yeux:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Toxicité par administration répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aquatique:

68891-38-3 Alkyléthersulfate 12- 14 OE sel de sodium

EC0 >100 mg/l (bacteria) (OECD 209)

LC 50 >10 - ≤100 mg/l (fish) (ISO 7346/2)

28348-53-0 cumènesulfonate de sodium

EC50 / 48h >100 mg/l (daphnia) (OECD-Prüfrichtlinie 202)

EC50 / 72h >100 mg/l (al) (OECD-Prüfrichtlinie 201)

LC 50 / 96 h >100 mg/l (fish) (OECD-Prüfrichtlinie 203)

577-11-7 docusate sodique

LC 50 / 96 h 20 mg/l (fish)

LC50 / 48h 36 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

28348-53-0 cumènesulfonate de sodium

Biodegradation >60 % (-) (OECD TG 301 B)

577-11-7 docusate sodique

Biodegradation 95 % (-) (28d , OECD 301A)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 23.11.2012

Nom du produit: STIHL Détergent universel CB 90

(suite de la page 5)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

1) Elimination/ produit

2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
----------	---

15 01 02	emballages en matières plastiques
----------	-----------------------------------

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 No ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Nom d'expédition des Nations unies****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement:****Marine Pollutant:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales:****Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

(suite page 7)

-FR-

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 23.11.2012

Nom du produit: STIHL Détergent universel CB 90

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Conentration

EC50 = half maximal effective concentraion

log POW = Octanol / water partition coefficient

IOELV = indicative occupational exposure limit values

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite de la page 6)

FR